

## **Séance du lundi 7 novembre 2016**

L'an deux mil seize, le sept novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur EVRARD Jean-Marc, Maire.

### **Membres présents :**

Mr EVRARD Jean-Marc, Mme TROLLE Annie, Mr LECOINTE Daniel, Mr LAMOISE Jean-Claude, Mme DELORMEL Brigitte, Mme DELATTRE Corinne, Mr VAN DAELE Patrick, , Mr HERMENT Maurice, Mr MULLIEZ Vianney, Mr CNUDDE Philippe, Mme BALLU Martine

### **Membres absents :**

- Mr GERMAIN Sylvain (pouvoir à Mme TROLLE)
- Mr GSCHWIND Henri
- Mme RUCQUOY Cydalia (pouvoir à Mr EVRARD)

### **ORDRE DU JOUR :**

- ↳ Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- ↳ Désignation d'un secrétaire de séance
- ↳ Acceptation de chèque
- ↳ Avenant au marché de l'église : prolongation de chantier de la tranche ferme
- ↳ Convention avec le Centre de Gestion de mise à disposition de personnel
- ↳ Révision des tarifs municipaux pour l'année 2017
- ↳ Délibération modificative
- ↳ Questions diverses

Discussion des points de l'ordre du jour et vote sur chaque point



### **A – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Le Procès-Verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **B – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Madame Annie TROLLE se propose comme secrétaire de séance et est élue à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **C – ACCEPTATION DE CHEQUE**

Monsieur le maire indique que la mairie a reçu un chèque d'un montant de 340 € (trois cent quarante euros) correspondant à un remboursement par l'assurance protection juridique de la commune.

Le conseil municipal approuve l'encaissement de ce chèque à l'unanimité des membres présents et représentés (13 voix POUR).

## **D – AVENANT AU MARCHÉ DE L'ÉGLISE : PROLONGATION DE CHANTIER**

Les travaux du marché n°15-152027 intitulé « poursuite des travaux de restauration de l'église St Pierre 60120 Esquennoy » se poursuivent. Les lots 1, 4, 6, 7 et 10 sont réceptionnés. L'entreprise De Pierre a rencontré une difficulté inattendue au cours de l'été avec le badigeon de la voûte et celui-ci a dû être repris occasionnant des retards pour certains autres corps de métier devant intervenir à la suite.

De ce fait le Maître d'œuvre propose une prolongation du chantier jusqu'au 27 janvier 2017 pour les lots 0, 2, 3, 5, et 8.

Après délibération, les membres du Conseil décident, à l'unanimité des membres présents et représentés (13 voix POUR) de prolonger la durée des travaux de la tranche ferme du marché n°15-152027 jusqu'au 27 janvier 2017 pour les lots 0, 2, 3, 5 et 8.

## **E – CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION**

Après vérification, il s'avère qu'une convention avec le Centre de Gestion de mise à disposition de personnel existe déjà. Il n'y a donc pas lieu de prendre une nouvelle délibération.

## **F – REVISION DES TARIFS MUNICIPAUX POUR L'ANNEE 2017**

Comme chaque année à cette époque, Monsieur le maire invite les membres du conseil à se prononcer sur les tarifs des différents services municipaux (à l'exception du tarif de la cantine dont la révision a lieu avant la rentrée scolaire de septembre).

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés (13 voix POUR) fixent les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

1/ pour le budget de l'eau :

- Location annuelle du compteur : 16 €
- Montant de la part communale du m<sup>3</sup> d'eau : 1,73 € (les montants des différentes taxes qui apparaissent sur les factures d'eau sont établis par l'agence de l'eau et par le SMOP, leur évolution n'est donc pas le fait de la commune).

2/ pour la location du presbytère :

- Pour tout particulier résident de la commune (y compris élus, anciens élus ou personnel communal) :
  - ⇒ ½ journée 25 €
  - ⇒ journée 50 €
  - ⇒ Week-end : 100 €. Pour des raisons logistiques, la location durant le week-end ne peut en aucun cas se faire à la journée ou à la demi-journée.
- Pour les personnes extérieures à la commune les tarifs sont doublés (50,100, 200 €)
- Pour les associations :
  - ⇒ Associations d'Esquennoy : gratuit
  - ⇒ Associations hors Esquennoy : mêmes conditions que pour les particuliers non résidants.

3/ Tables et chaises sont mises à disposition gratuitement pour les habitants et associations d'Esquennoy uniquement. Les tables et chaises devront être alignées le jour de l'état des lieux pour un contrôle visuel de propreté. En cas de dégradation, la facturation suivante sera appliquée :

- Chaise : 25 € par chaise abîmée.
- Table : 240 € par table abîmée.

4/ concessions au cimetière :

- tarif résident : réservé aux seuls habitants d'Esquennoy ainsi qu'aux résidents d'un EHPAD ou d'une maison de retraite ayant toujours vécu auparavant à Esquennoy
  - ⇒ concession à perpétuité : 215 €
  - ⇒ concession trentenaire : 108 €
  - ⇒ concession cinéraire cinquantenaire : 150 €
- tarif résidents extérieurs :
  - ⇒ concession à perpétuité : 535 €
  - ⇒ concession trentenaire : 215 €
  - ⇒ concession cinéraire cinquantenaire : 300 €

## **G – DELIBERATION MODIFICATIVE (budget communal)**

Le Conseil a plusieurs fois délibéré en faveur de travaux supplémentaires pour l'église entraînant un léger dépassement par rapport au montant initialement prévu lors du budget primitif. Il convient donc de provisionner ces travaux et de prévoir une petite marge sur ce chantier qui n'est pas encore tout à fait terminé. Par ailleurs il convient également de provisionner l'achat de matériel nécessaire aux agents communaux.

Monsieur le maire indique que pour pouvoir effectuer ces opérations, il y a lieu de créditer la section d'investissement de la manière suivante :

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Article (Chapitre) - Opération	Montant	Article (Chapitre) - Opération	Montant
2318 - 25 : église	6000,00	021 (021) : virement de la section de fonctionnement	7000,00
21578 - 28 : autres matériels et outillages de voirie	1000,00		
	<b>7000,00</b>		<b>7000,00</b>

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Article (Chapitre) - Opération	Montant	Article (Chapitre) - Opération	Montant
023 (023) : virement à la section investissement	7000,00		
615232 (011) entretien réseaux	-7000,00		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>0,00</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	

Après délibération, les membres du conseil, à l'unanimité des membres élus et représentés (13 voix POUR) approuvent les écritures budgétaires présentées ci-dessus.

## **H - QUESTIONS DIVERSES**

1/ Monsieur le maire informe le conseil de la demande de mutation de Madame la secrétaire de mairie pour une commune voisine à compter du 1<sup>er</sup> décembre. Une nouvelle réorganisation de la mairie est donc à prévoir. L'exercice est d'autant plus ardu qu'il convient d'essayer de garder une souplesse étant donné la diminution progressive des compétences des communes et de leur budget. Mais il faut également essayer d'améliorer le service à la population. Plusieurs pistes sont à l'étude. Les horaires d'ouverture de la mairie seront modifiés en fonction de cette réorganisation.

2/ Monsieur le maire annonce que Monsieur Dassault viendra le vendredi 16 décembre pour inaugurer le mobilier scolaire acquis avec son aide et également pour remettre officiellement son chèque de participation à la classe découverte des CE1 CM1 CM2.

3/.Concernant la concession de mobilier urbain à l'ordre du jour du précédent conseil, c'est la société CEVEP qui a été la mieux disante et avec qui la commune va établir une convention qui verra l'installation de trois panneaux double face, la commune gardant 3 faces à des fins d'information et obtenant également l'installation d'un radar pédagogique dont l'emplacement reste encore à déterminer.

4/ Un radar mobile a été installé à proximité de l'école. Vu le nombre de flashes, il semble que cet équipement permettra de diminuer la vitesse au moins sur une partie du village.

5/ Lors du dernier conseil municipal, monsieur le maire avait informé les membres du conseil concernant l'éventualité d'une procédure concernant une perte d'égalité des communes à la suite de la réforme de la taxe professionnelle. Il s'avère que peu de communes se sont déclarées intéressées. D'autre part, le devis donné pour les frais d'avocat ne concernait que les frais d'étude préalable sans aucune assurance sur le montant global de ces frais. De surcroît la clé de répartition n'est pas connue. Enfin, même en cas de jugement positif pour la commune, il ne pourrait y avoir compensation pour Esquennoy que pour les années 2012 à 2015 puisque le SIVOM a été absorbé par la CCVBN début 2016. De ce fait, en accord avec les adjoints, monsieur le maire a décidé de ne pas s'engager dans cette procédure par trop hasardeuse.

6/ Calendrier et organisation des fêtes :

- 11 novembre rendez-vous au cimetière à 9h30 pour cérémonie à 9h45 puis dépôt de gerbe à la pierre du souvenir et verre de l'amitié à la salle des sports
- Marché de Noël (organisé par le comité des associations) et téléthon le 3 décembre de 10h à 17h à la salle des sports.
- arbre de Noël de la commune le 10 décembre à 14h30 avec distribution des bons CCAS aux seniors et distribution des jouets aux enfants de l'école et de la commune.
- venue de Mr Dassault le 16 décembre à 11 heures à l'école.

7/ Faux plafonds de la mairie : la pose des faux plafonds a démarré. La durée prévue des travaux est de une semaine.

8/ Monsieur le Maire présente le rapport d'activités du SMOP qui, conformément à l'article L5211-39, doit faire l'objet d'une communication au conseil municipal en séance publique.

9/ La mairie a reçu de la part de réseaux des communes qui héberge notre site internet une proposition de dépôt de nom de domaine « .com » pour la somme de 35 €/domaine/an. Après un tour de table, le conseil se dit défavorable à cette proposition ; il ne sera donc pas donné suite à cette proposition.

10/ La campagne de ramassage des betteraves a débuté. Un regard endommagé par un betteravier a dû être rapidement réparé par l'entreprise Roussel. Les camions ne devraient pas passer cette année par la cité de Paillart

11/ Monsieur Herment souhaite attirer l'attention sur l'absence d'éclairage public sur le tour de ville à hauteur de son domicile.

12/ Monsieur Van Daele fait un rapide compte-rendu de la réunion à laquelle il s'est rendu concernant l'interdiction au 1<sup>er</sup> janvier 2017 des produits phytosanitaires dans les communes (sauf les cimetières). Concernant l'entretien des trottoirs, les différentes pistes évoquées disent combien cette mesure vient une fois de plus « *d'en haut* » sans réflexion préalable :

- information de la population quant à considérer que la pousse d'une végétation sauvage doit être respectée...
- désherbage mécanique (absolument évident avec nos trottoirs gravillonnés rendant impossible l'usage du coupe-fil)
- désherbage thermique, à effectuer tous les 15 jours. Ce procédé est un non-sens écologique si l'on se place dans la perspective de la limitation des gaz à effet de serre responsables du réchauffement climatique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

